

Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC



Colombie Le corps des femmes, un champ de bataille

Index AI : AMR 23/046/2004

•
ÉFAI
•

[Légende photo de couverture]

Une femme, membre de l'organisation féministe pacifiste *Ruta Pacífica de las Mujeres* (la Voie pacifique des femmes), brandit un mouchoir jaune qui porte les mots : « *Nous, les femmes, voulons vivre à l'abri de la violence* ». ©Paul Smith/Panos Pictures

En Colombie, la terreur et l'exploitation infligées aux femmes ont transformé leur corps en champ de bataille. Dans le conflit armé qui déchire le pays depuis quarante ans, toutes les parties en présence (forces de sécurité, groupes paramilitaires soutenus par l'armée et groupes d'opposition armés) ont commis des violences sexuelles et des actes d'oppression à l'égard des femmes, qu'il s'agisse de civiles ou de leurs propres combattantes.

Les raisons pour lesquelles les femmes sont prises pour cibles sont nombreuses : volonté de semer la terreur au sein des communautés, de contraindre la population à fuir les habitations, de prendre une revanche sur les adversaires et d'accumuler des « *trophées de guerre* ». La violence sexuelle a marqué à tout jamais la vie des femmes colombiennes.

Viols et mutilations sexuelles sont fréquemment utilisés par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires pour semer la terreur.

« Alors que nous quittions Neiva, l'armée nous a obligés à sortir [du bus]. J'ai été violée par huit ou neuf soldats. Ils m'ont laissée sur la route [...] Lorsque je suis arrivée à Dabeiba, les paramilitaires étaient là. Ils ont dit que je faisais partie de la guérilla. Le commandant des paramilitaires m'a violée [...] Quand l'armée arrive, je ne peux m'empêcher de penser que je vais encore subir tout cela. C'est comme un cauchemar qui ne s'arrête jamais. »

Les femmes et les jeunes filles ont également été victimes de persécutions et d'agressions y compris de viols et de violences sexuelles commises par des groupes d'opposition armés qui les accusent de sympathiser avec des membres des forces de sécurité ou des présumés paramilitaires.

[Légende photo : Femmes et jeunes filles indigènes]

Manifestation de femmes et de jeunes filles contre la violence (la première du genre) à Mutatá, dans la région de l'Urabá (département d'Antioquia), en 1996. On peut lire sur la banderole : « *Nous les femmes, nous donnons la vie... Nous ne voulons plus de violence !* ». © Jesús Abad Colorado

« Il m'a violée, puis il m'a dit que c'était pour que je me souviene [...] qu'ils tiendraient parole. Qu'ils en avaient assez de ces filles de la ville qui ne respectaient pas leurs ordres et fréquentaient des soldats [...] Ils ont dit qu'ils appartenaient aux FARC [Forces armées révolutionnaires de Colombie]. »

C'est la population civile qui subit principalement le poids de la violence. Le silence qui entoure la question des violences commises à l'égard des femmes a fait de ces dernières les victimes cachées du conflit colombien.

« Les jeunes filles vivent dans un climat d'intimidation et sous la menace des guérilleros et des paramilitaires. Elles sont accusées de fréquenter des hommes de l'autre camp. Entre février et mars [2004], les corps de trois filles qui avaient été violées ont été découverts dans la région. Ils [les deux camps] marquent leur territoire en laissant des cicatrices sur le corps des femmes. »

Les groupes d'opposition armés et les paramilitaires se font concurrence pour être les gardiens de la moralité sexuelle traditionnelle. Ils imposent des règles de conduite qui portent atteinte à la liberté individuelle et font la chasse aux « *indésirables* » pour montrer leur pouvoir. Les vêtements considérés comme provocateurs et les relations sexuelles hors mariage sont autant d'attitudes qui ont été punies par des viols et des violences sexuelles, des flagellations et des mutilations. Les femmes issues des communautés les plus pauvres, les femmes indigènes et d'origine africaine, les paysannes ainsi que les habitantes des bidonvilles sont particulièrement menacées.

Au cours des opérations de « *nettoyage social* », les femmes considérées comme « *indésirables* » ont été persécutées, assassinées et victimes de « disparitions ». Lors de ces opérations, des personnes se sont vu infliger des violences en raison de leur identité sexuelle ou de genre ou de leur comportement jugé contraire aux bonnes mœurs.

« Lorsque les paramilitaires sont arrivés, ils ont accroché aux poteaux des listes de personnes qu'ils accusaient de débauche, à cause de leur homosexualité ou parce que les femmes avaient été infidèles. [...] Ils ont dit aux filles qu'elles ne devaient pas porter de tee-shirts courts ni de pantalons à taille basse. En novembre 2002, à San Francisco, dans le département de Bolívar, une jeune femme a eu le nombril aspergé d'acide. »

En Colombie, la violence contre les femmes est monnaie courante. Malgré la gravité des infractions commises à l'égard des femmes, leurs auteurs jouissent d'une quasi-impunité, à laquelle le gouvernement ne remédie pas. L'État colombien doit, conformément au droit international relatif aux droits humains, respecter son obligation de protéger le droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

***Soutenez notre campagne :
ensemble, nous pouvons faire changer les choses***

• **Cherchez à en savoir plus :**

Intéressez-vous à la manière dont les autorités de votre pays (le gouvernement, la police, les forces de l'ordre et les tribunaux) agissent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

• **Faites entendre votre voix :**

Exprimez-vous sur la question de la violence contre les femmes. Combattez les préjugés relatifs à ce type de brutalité et les tentatives de minimisation de leur gravité.

• **Agissez :**

Rejoignez notre campagne mondiale en faveur du droit des femmes à vivre à l'abri de la violence et de la discrimination.

Chez elles, dans leur quartier ou dans leur village, en temps de guerre ou en temps de paix, des millions de femmes et de fillettes sont battues, violées, mutilées et tuées en toute impunité. Rejoignez la campagne qu'Amnesty International a entreprise afin d'encourager les gouvernements, les collectivités et le public à mettre un terme à la violence contre les femmes à travers le monde.

Ensemble, nous pouvons faire entendre nos voix

Joignez-vous à nous pour demander au gouvernement et aux groupes armés colombiens de respecter leurs obligations internationales : les forces de sécurité et les groupes d'opposition armés colombiens doivent se conformer au droit international, notamment en laissant la population civile à l'écart du conflit et en faisant cesser les violences qui sont commises à l'égard des femmes par leurs combattants.

Engagez le gouvernement colombien à :

- reconnaître que la violence contre les femmes fait partie intégrante des violations graves des droits humains commises en Colombie, et la condamner publiquement et avec force ;
- garantir la protection des femmes et le respect de leurs droits en mettant en œuvre les recommandations émises par les organes des Nations unies et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme chargés de veiller au respect des droits humains, ainsi que les engagements internationaux en matière de droits humains ;
- mener des enquêtes sur les cas de violences sexuelles commises par les membres des forces de sécurité, des groupes paramilitaires et des groupes d'opposition armés, et traduire en justice leurs auteurs conformément aux normes internationales d'équité des procès ;
- faire en sorte que la vérité et la justice l'emportent et que des réparations soient accordées à celles qui ont subi des violences sexuelles.

Envoyez vos lettres à :

Señor Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No.7-26
Bogotá
Colombie

Amnesty International exhorte les groupes d'opposition armés à respecter le droit international humanitaire. Ils doivent dénoncer publiquement la violence liée au genre, et donner clairement à l'ensemble de leurs membres l'instruction de ne pas commettre de viols ni d'autres formes de violences sexuelles sur les femmes et les jeunes filles.

Ce que vous pouvez faire :

- Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les violations des droits fondamentaux. Aidez-nous à faire changer les choses.
- Rendez-vous sur le site d'Amnesty International : <http://web.amnesty.org/actforwomen/actnow-index-eng>
- Faites un don de soutien à l'action d'Amnesty International.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : Colombia – women’s bodies a battleground.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - octobre 2004.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
